



Règlement Championnat de trottinettes 2025



Organisation

Article 1 :

La compétition se déroule par équipe de 5 coureurs âgés de 8 à 13 ans. (2017/2012)

Article 2 :

Pour que l'équipe puisse concourir, il faut au moins un enfant (fille ou garçon) âgé de 8 à 10 ans (2017/2015) et une fille sous peine de pénalités de point. **Pour les 2017, c'est le coach de l'équipe qui décide de l'inscription au championnat (niveau suffisant) sinon l'enfant peut participer à la course « des petits » le dimanche matin.**

Article 3 :

Il est interdit d'amener sa trottinette personnelle lors de la compétition. Les trottinettes sont la propriété de la Communauté du Pays Morcenais.

Pour leur longévité, les équipes sont priées d'en prendre le plus grand soin. Il est interdit de s'en servir à des usages autres que sur route.

Il est préférable de les utiliser uniquement pour les entraînements et les compétitions.

L'équipe d'organisation n'oblige pas le port du casque mais le conseille vivement.

Article 4 :

Il est interdit d'apporter une quelconque modification à la trottinette sans avoir auparavant demandé au responsable de la course Yannick VILLATORO.

Article 5 :

La compétition se déroule sur 3 jours. En cas d'absence de la part d'un concurrent, il se verra attribuer la dernière place.

Article 6 :

En cas de réclamation sur un temps, il faut obligatoirement aller voir le responsable de la course.

Article 7 :

Il est possible de mettre le nom du sponsor de façon visible sur les t-shirts des enfants.

Article 8 :

Il est strictement interdit de courir plus de 2 mètres avec la trottinette sous peine de se voir attribuer des points de pénalités. Si la faute est avérée :

1 course → 5 points de pénalités

2 courses → 10 points de pénalités

3 courses → dernière place du classement de la journée

Article 9 :

Pour le contre la montre individuel, le contre la montre par équipe ou la course en ligne, la place indique le nombre de points marqués. Le but de la compétition étant d'avoir le moins de point possible.

Article 10 :

Les points obtenus par l'équipe correspondent à la somme des points obtenus par chaque coureur de l'équipe.

Article 11 :

Dans le cas où il y aurait plus d'une fille par équipe, une diminution des points à la fin de la compétition est effectuée par rapport au nombre de fille dans l'équipe.

Avec 1 fille → 0 point

Avec 2 filles → 20 points

Avec 3 filles → 30 points

Avec 4 filles → 40 points

Avec 5 filles → 50 points

Article 12 :

Il y a 3 types de classement :

- Classement général
- Classement par catégorie d'âge
- Classement par équipe

Article 13 :

En cas d'égalité parfaite aux nombres de points, la meilleure place est attribuée à celui qui a gagné au contre la montre individuel.

Article 14 :

Les filles sont classées dans une seule catégorie peu importe l'année de naissance. La première fille au classement général se voit remettre le maillot rose.

Article 15 :

Le meilleur garçon toutes catégories confondues se voit attribué le maillot jaune. Et le maillot bleu pour le meilleur jeune 8-10 ans. Maillot vert pour le ou la concurrente le plus combatif.

Article 16 :

Les sponsors (association ou entreprise) peuvent récompenser les participants mais en restant dans la mesure du raisonnable.

Article 17 :

L'équipe doit avoir un chef d'équipe ainsi qu'un parent bénévole pour encadrer et pour sécuriser le parcours, sous peine de pénalité : 100 pts.

Article 18 : (facultatif)

Le relais équipe permet également de faire gagner des points. 10 pts pour le 1^{er}, 20 pts pour le second etc...

Article 19 :

Pour le calcul du classement général individuel après le contre la montre par équipe, c'est le temps individuel de chaque concurrent qui sera pris en compte.

Article 20 :

Les équipes peuvent participer au concours du meilleur déguisement.
Présentation le dimanche matin lors du chrono par équipe.